

République Française
 Département : CANTAL
 Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Séance du lundi 19 juin 2023

Délibération N° DEB_2023_046

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	11	12
Date de la convocation : 12/06/2023		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Siège de la Communauté de Communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARC SEPCHAT
Représentés : MARTINE PANI par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-MARIE FABRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, REGINE BREUIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Soutien aux activités économiques

Le Président présente plusieurs projets en cours éligibles dans le cadre de notre règlement de soutien aux activités économiques :

RF
 PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 21/06/2023
 015-241501139-DEB_2023_046-DE

NOM	PRENOM	ENTREPRISE	COMMUNE	PROJET	AIDE
DE GRAAF	GIJSBERT & LINDA	BELLEVUE DU CANTAL	SAINT CERNIN	Reprise d'un restaurant et création d'un gîte à Saint Cernin	MONTANT DEVIS : 71 537,50 € HT SUBVENTION PREVISIONNELLE : 5 000 € (PLAFOND ATTEINT)
LAMPRE	THIBAUT	CANTAL STEEL	ANGLARDS DE SALERS	Reprise de l'entreprise Joncoux à Anglards de Salers (métallurgie / serrurerie)	FRAIS KILOMETRIQUES : 887,06 € SUBVENTION PREVISIONNELLE : 650 €
LESCURIER	LUDOVIC	RESTAURANT LA DILIGENCE	SALERS	Acquisition de matériel dans le cadre de la reprise d'un restaurant à Salers	MONTANT DEVIS : 13 715,23 € HT SUBVENTION PREVISIONNELLE : 1 371,52 €
FRIN	ANTOINE	EPICERIE LA PAU	SALERS	Acquisition de matériel pour l'installation d'une épicerie à Salers	MONTANT DEVIS : 26 201,67 € SUBVENTION PREVISIONNELLE : 2 620,17 €
PAUL	FRANCK & EUDELIN	L'ANTRE DU VIKING	SALERS	Développement d'une activité de coutellerie à Salers	MONTANT DEVIS : 51 474,15 € HT SUBVENTION PREVISIONNELLE : 5 000 € (PLAFOND ATTEINT)
CHANTIER	EMERIC		FONTANGES	Installation d'une activité de sculpteur à Fontanges	FRAIS KILOMETRIQUES : 723,52 € SUBVENTION PREVISIONNELLE : 650 €
BOYER	CHRISTELLE	DOMAINE DES GRANGES	TOURNEMIRE	Acquisition de matériel et mobilier pour le nouveau restaurant de Tournemire	MONTANT ESTIMATIF : 244 799,32 € HT SUBVENTION PREVISIONNELLE : 5 000 € (PLAFOND ATTEINT)
MAUCHIEN	RUDY		SAINT CHAMANT	Installation d'un centre de contrôle technique pour véhicule sur la commune de St Chamant (Loubéjac)	MONTANT ESTIMATIF : 58 745,96 € HT SUBVENTION PREVISIONNELLE : 5 000 € (PLAFOND ATTEINT)

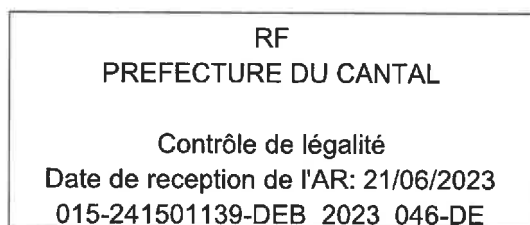
Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décident d'attribuer les subventions proposées
- autorisent le président à procéder au versement de ces subventions

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

REGINE BREUIL
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Séance du lundi 19 juin 2023

Délibération N° DEB_2023_045

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	11	12
Date de la convocation : 12/06/2023		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Siège de la Communauté de Communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARC SEPCHAT
Représentés : MARTINE PANI par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-MARIE FABRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, REGINE BREUIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Aides économiques - Règlement de fonctionnement - Modification

Le Président rappelle que, dans le cadre de sa compétence développement économique, la collectivité peut accompagner financièrement des porteurs de projets.

Pour cela, en 2019, un règlement d'intervention en terme de soutien aux activités économiques a été adopté.

L'accompagnement financier se fait, très souvent, en partenariat avec la Région (Cofinancement). Cependant, notre règlement est plus restrictif notamment en ce qui concerne la forme juridique des entreprises.

C'est pourquoi, le président propose de modifier la liste des bénéficiaires des soutiens pour y ajouter le statut d'entrepreneur individuel.

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_045-DE

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valident la proposition du Président et modient la liste des bénéficiaires des soutiens en y ajoutant le statut d'entrepreneur individuel.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

REGINE BREUIL
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_045-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Séance du lundi 19 juin 2023

Délibération N° DEB_2023_044

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	11	12
Date de la convocation : 12/06/2023		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Siège de la Communauté de Communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARC SEPCHAT
Représentés : MARTINE PANI par PIERRE MENNESSON
Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-MARIE FABRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, REGINE BREUIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : GEMAPI - Inventaire et caractérisation des zones humides du bassin versant de la Maronne - Marché public - Autorisation de signature

Le Président rappelle la compétence GEMAPI de la collectivité.

Dans ce cadre, la réalisation d'un inventaire et d'une caractérisation des zones humides du bassin versant de la maronne est nécessaire afin de parfaire nos connaissances des milieux.

Pour réaliser cet inventaire, la communauté a lancé une consultation marché public de prestation intellectuelle en mars 2023.

3 plis ont été déposés :

Nom(s)	Sous-traitance	Adresse
CEREG	/	34080 MONTEPELLIER
SETEC HYDRATEC	SERCE	75012 PARIS
AMONIA	BIOME	33140 VILLENAVE-D'ORNON

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_044-DE

Sur la base des critères énoncés dans la consultation, la CAO du 14 juin dernier a analysé ces offres et procédé à un classement :

- 1 - AMONIA avec la note globale de 75.85 / 100
- 2 - SETEC HYDRATEC avec la note globale de 68.97 / 100
- 3 - CEREG avec la note globale de 65.45 / 100

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorisent le président à signer le marché avec le bureau d'études AMONIA et tous documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

REGINE BREUIL
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_044-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Séance du lundi 19 juin 2023

Délibération N° DEB_2023_043

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	11	12
Date de la convocation : 12/06/2023		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Siège de la Communauté de Communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARC SEPCHAT
Représentés : MARTINE PANI par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-MARIE FABRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, REGINE BREUIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Déchets – Déchèteries - Bas de quai - Marchés publics – Autorisation de signature

Le Président rappelle que la collectivité a recours à des prestataires pour la collecte et le traitement des déchets issus des 3 déchèteries intercommunales (bas de quai).

Une consultation a été lancée début mai dernier pour recruter un prestataire pour chacun des 7 lots de ce marché pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2023.

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_043-DE

L'analyse des offres est la suivante :

SYNTHESE et ESTIMATION SUR 1 ANNEE CIVILE EN TTC			
Désignation des lots	Rotation 1 benne	Rotation 2 bennes	Proposition d'attribution
1 - Déchets verts	22 242,00 €	20 988,00 €	ETS TEIL - ARPAJON SUR CERE
2 - Déchets toxiques	26 051,30 €	26 051,30 €	CHIMIREC MASSIF CENTRAL - MENDE
3 - Gravats	10 982,40 €	10 313,60 €	ETS TEIL - ARPAJON SUR CERE
4 - Ferrailles	-18 000,00 €	-18 000,00 €	ETS TEIL - ARPAJON SUR CERE
5 - Non recyclables	98 505,00 €	95 370,00 €	ETS TEIL - ARPAJON SUR CERE
6 - Bois non traité (A)	4 928,00 €	4 440,33 €	ETS TEIL - ARPAJON SUR CERE
7 - Bois traité (B)	22 880,00 €	21 486,67 €	ETS TEIL - ARPAJON SUR CERE
TOTAL TTC pour 1 année :	167 588,70 €	160 649,90 €	
Soit TOTAL TTC pour 6 mois	83 794,35 €	80 324,95 €	

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décident de l'attribution suivante :

Lot 1 : Établissement TEIL

Lot 2 : CHIMIREC Massif Central

Lot 3 : Établissement TEIL

Lot 4 : Établissement TEIL

Lot 5 : Établissement TEIL

Lot 6 : Établissement TEIL

Lot 7 : Établissement TEIL

- autorisent le Président à signer les marchés

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

REGINE BREUIL
Secrétaire de séance

<p>RF PREFECTURE DU CANTAL</p> <p>Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 21/06/2023 015-241501139-DEB_2023_043-DE</p>
--

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Séance du lundi 19 juin 2023

Délibération N° DEB_2023_042

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	11	12
Date de la convocation : 12/06/2023		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Siège de la Communauté de Communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARC SEPCHAT
Représentés : MARTINE PANI par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-MARIE FABRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, REGINE BREUIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Projet de Longayroux – Cession des chalets - Prix de vente

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a fait l'acquisition de l'ancien Camping des Alizés à Longayroux afin d'y réaliser un projet d'aménagement d'un camping s'intégrant dans un projet plus global de camping et de base nautique.

Des chalets en bois sont présents sur le périmètre de l'ancien camping mais ils ne seront pas réhabilités dans le nouveau projet.

La collectivité a fait le choix de vendre ces chalets en cas demande.

RF PREFECTURE DU CANTAL Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 21/06/2023 015-241501139-DEB_2023_042-DE
--

Afin de procéder aux cessions il convient de fixer un prix de vente.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixent le prix de cession des chalets à 500 € TTC
- autorisent le Président à signer tous documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

REGINE BREUIL
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_042-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Séance du lundi 19 juin 2023

Délibération N° DEB_2023_041

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	11	12
Date de la convocation : 12/06/2023		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Siège de la Communauté de Communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARC SEPCHAT
Représentés : MARTINE PANI par PIERRE MENNESSON
Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-MARIE FABRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, REGINE BREUIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Personnel - SIETOM de Drugeac - Mise à disposition d'un agent de la collectivité

Le président rappelle que lors d'une récente réunion avec la Communauté de Communes du Pays de Mauriac (CCPM) et le SIETOM de Drugeac, la communauté de Communes du Pays de Salers (CCPS) a proposé de mettre à disposition (MAD), lorsque cela lui est possible, un agent pour réaliser des rotations supplémentaires de collecte des déchets recyclables, des papiers et journaux et du verre.

Élie FOULHOUX, agent technique de la CCPS accepte cette mise à disposition.

Alain MOULARA, responsable des services techniques de la CCPS a rencontré les deux agents, celui du SIETOM et celui de la CCPS, ce mercredi pour exposer les faits et les attendus.

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_041-DE

Les organisations suivantes ont reçu un accord de principe :

- Mise à disposition de monsieur Élie FOULHOUX, au SIETOM de Drugeac, pour la période du 3 juillet au 27 juillet 2023 ; soit 4 semaines. Le temps de mise à disposition sera de 25 heures par semaine (5J X 5H) ; La prolongation de la MAD sera à réévaluer dans le courant de la dernière semaine du mois de juillet en fonction des nécessités de service de cet agent pour la CCPS et des besoins du SIETOM.
- L'agent de la CCPS sera en charge de la collecte des PAV sur les territoires de Pleaux, Saint Cernin et Salers du lundi au vendredi entre 7 heures et 12 heures (5 H X 5 J = 25 heures) ;
- L'agent du SIETOM, monsieur Gilbert TERNAT, sera en charge des divers transports vers Ussel et Egletons puis, au retour, de la collecte des PAV sur le territoire de Mauriac du lundi au vendredi de 12 heures à 19 heures (7 H X 5 J = 35 heures) ;

Cette configuration permet de limiter les temps de route et de ce fait optimiser les durées d'intervention mais également de prendre en compte le taux de circulation sur les voies en période estivale (plus faible en matinée).

Un point sera effectué, par Alain MOULARA, dès la fin de la première semaine de juillet pour, si nécessaire, adapter l'organisation, avec les deux agents concernés.

Le SIETOM remboursera à la CCPS le coût de l'agent (rémunération et charges sociales) au prorata du temps d'intervention pour le compte du Syndicat Mixte d'Élimination des OM de la Région de Mauriac, Pleaux, Salers, Saint-Cernin.

Le pouvoir disciplinaire est exercé par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Salers.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valident l'organisation proposée,
- valident le principe d'une mise à disposition d'un agent de la communauté au service du SIETOM de Drugeac,
- autorisent le Président à signer tous documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

REGINE BREUIL
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Séance du lundi 19 juin 2023

Délibération N° DEB_2023_040

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	11	12
Date de la convocation : 12/06/2023		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Siège de la Communauté de Communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARC SEPCHAT
Représentés : MARTINE PANI par PIERRE MENNESSON
Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-MARIE FABRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, REGINE BREUIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Méthanisation - Procédure de liquidation judiciaire de l'entité SBZ1 - Engagement de la caution solidaire contractée en juin 2016 par la Communauté.

La société SBZ1, porteuse de l'unité de méthanisation de Saint Bonnet de Salers a contracté en 2016 un prêt de 925 000 € auprès de la Caisse d'Épargne et du Crédit Mutuel. La Communauté de Communes s'est engagée à l'époque en qualité de caution solidaire pour ce prêt.

Aujourd'hui, la procédure de liquidation judiciaire de la société SBZ1 permet aux organismes bancaires de prononcer la déchéance du terme concernant le prêt et de rendre exigible l'intégralité des sommes empruntées. Par conséquent :

- La Caisse d'Épargne appelle les cautions et met en demeure la collectivité de rembourser la somme de 295 027,11 €.
- Le crédit mutuel appelle les cautions et met en demeure la collectivité de rembourser la somme de 277 500.00 €.

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_040-DE

La Communauté avait inscrit ces deux engagements dans le dossier de liquidation auprès du mandataire chargée de cette liquidation.

Les deux organismes bancaires relancent avec insistance la communauté pour que soient proposées des solutions de règlement qui pourraient se traduire par un apurement mensuel, trimestriel, voir même annuel raisonnable en fonction des capacités de la communauté de commune du Pays de Salers et du montant dû. Faute de quoi, ce dossier sera transmis à un commissaire de justice pour exécution forcée.

La créance déclarée auprès du mandataire a été rejetée sur contestation de l'entreprise Salers Biogaz. En effet, cette contestation a été formulée afin d'éviter un doublon portant sur une même créance puisque les deux établissements bancaires ont également déclaré le capital restant dû dans son intégralité auprès du mandataire qui a retenu ces demandes d'inscription. Donc les sommes réclamées sont bien intégrées à la liquidation pour le compte des établissements bancaires.

Le Président indique que la communauté de communes peut faire valoir auprès des banques qu'elle souhaite attendre le terme de la procédure de règlement amiable entre assurances (litige avec l'entreprise MATIERE) ouverte au Tribunal de Commerce de Paris dans le cadre de cette liquidation de SBZ1.

Un médiateur externe a été nommé le 26/05 par le Tribunal pour une période de 3 mois renouvelable une fois.

Dans le cadre de ce règlement amiable qui devrait trouver une issue au plus tard en novembre 2023, si ces créances sont prises en charge, les organismes bancaires seront désintéressés et la communauté sera également libérée de ses engagements de caution.

Dans le cas contraire, il sera certainement nécessaire de procéder au versement des sommes garanties.

Le Président propose aux membres du bureau d'observer avec attention la procédure en cours de règlement amiable et d'informer les deux organismes bancaires qu'elle procédera, le cas échéant, au versement des sommes réclamées seulement à l'issue de cette procédure.

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_040-DE

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valident la proposition du Président d'attendre la fin de la procédure en cours avant d'honorer les engagements de la Communauté concernant les cautionnements engagés.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

REGINE BREUIL
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_040-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Séance du lundi 19 juin 2023

Délibération N° DEB_2023_039

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	11	12
Date de la convocation : 12/06/2023		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Siège de la Communauté de Communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARC SEPCHAT
Représentés : MARTINE PANI par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-MARIE FABRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, REGINE BREUIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CRTE – DSIL 2023 - Attractivité - Aménagement de 6 logements Tremplins - Approbation du plan de financement

Le Président rappelle le projet d'aménagement de 6 logements "tremplins". Ces logements meublés seront mis à la disposition de nouveaux arrivants afin de leur permettre une installation facilitée dans le Pays de Salers.

Cette opération sera réalisée en 2 tranches.

Dans ce cadre la Communauté a déposé un dossier de demande de subvention au titre du CRTE 2023.

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_039-DE

Le plan de financement de cette première phase de la réalisation est le suivant :

Origine du financement	Date de la demande (1) ou de la décision (2) de subvention (si obtenue)	Montants HT		Montants HT de la phase 1	
ÉTAT préciser : DSIL 2023	20/04/2023	207 660.00 €	30 %	97 800.00 €	30 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL préciser	Contrat cantal Développement	150 000.00 €	22 %	50 000.00 €	15.34 %
Autofinancement		334 540.00 €	48 %	178 200.00 €	54.66 %
TOTAL		692 200.00 €	100 %	326 000.00 €	100 %

Le financement du Conseil Départemental est acquis et le reste à charge de la collectivité est de 178 200 € pour cette première phase dans cette hypothèse de financement.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent le plan de financement de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

REGINE BREUIL
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_039-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Séance du lundi 19 juin 2023

Délibération N° DEB_2023_038

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	11	12
Date de la convocation : 12/06/2023		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Siège de la Communauté de Communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARC SEPCHAT
Représentés : MARTINE PANI par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-MARIE FABRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, REGINE BREUIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CRTE – DSIL 2023 - Étude d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets et faisabilité de la tarification incitative - Approbation du plan de financement

Face aux enjeux en lien avec la gestion des déchets, le Président rappelle que la Communauté souhaite réaliser un état des lieux et un diagnostic du territoire qu'elle a confié au bureau d'études Inddigo afin d'élaborer différents scénarii qui permettront aux élus de se prononcer sur l'organisation de la gestion des collectes et des déchetteries pour les prochaines années.

Cette mission s'élève à 29 900 €HT.

Afin de financer cette étude, la Communauté a déposé un dossier de demande de subvention au titre du CRTE 2023 concernant cette étude d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets et faisabilité de la tarification incitative dont le plan de financement de cette opération est le suivant :

RF PREFECTURE DU CANTAL
Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 21/06/2023 015-241501139-DEB_2023_038-DE

Origine du financement	Date de la demande (1) ou de la décision (2) de subvention (si obtenue)	Montants HT	% du montant total de l'opération
CRTE DSIL	20/04/2023	14 950.00 €	50%
ADEME	En cours	8 970.00 €	30%
Autofinancement de la collectivité		5 930.00 €	20%
TOTAL		29 900.00 €	100%

Le reste à charge de la collectivité est de 5 930.00 € dans cette hypothèse de financement

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent le plan de financement de cette opération

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

REGINE BREUIL
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Séance du lundi 19 juin 2023

Délibération N° DEB_2023_038

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	11	12
Date de la convocation : 12/06/2023		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Siège de la Communauté de Communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARC SEPCHAT
Représentés : MARTINE PANI par PIERRE MENNESSON
Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-MARIE FABRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, REGINE BREUIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CRTE – DSIL 2023 - Étude d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets et faisabilité de la tarification incitative - Approbation du plan de financement

Face aux enjeux en lien avec la gestion des déchets, le Président rappelle que la Communauté souhaite réaliser un état des lieux et un diagnostic du territoire qu'elle a confié au bureau d'études Inddigo afin d'élaborer différents scénarii qui permettront aux élus de se prononcer sur l'organisation de la gestion des collectes et des déchetteries pour les prochaines années.

Cette mission s'élève à 29 900 €HT.

Afin de financer cette étude, la Communauté a déposé un dossier de demande de subvention au titre du CRTE 2023 concernant cette étude d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets et faisabilité de la tarification incitative dont le plan de financement de cette opération est le suivant :

RF PREFECTURE DU CANTAL Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 21/06/2023 015-241501139-DEB_2023_038-DE
--

Origine du financement	Date de la demande (1) ou de la décision (2) de subvention (si obtenue)	Montants HT	% du montant total de l'opération
CRTE DSIL	20/04/2023	14 950.00 €	50%
ADEME	En cours	8 970.00 €	30%
Autofinancement de la collectivité		5 930.00 €	20%
TOTAL		29 900.00 €	100%

Le reste à charge de la collectivité est de 5 930.00 € dans cette hypothèse de financement

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent le plan de financement de cette opération

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

REGINE BREUIL
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Séance du lundi 19 juin 2023

Délibération N° DEB_2023_037

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	11	12
Date de la convocation : 12/06/2023		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Siège de la Communauté de Communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARC SEPCHAT
Représentés : MARTINE PANI par PIERRE MENNESSON
Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-MARIE FABRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, REGINE BREUIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Finances - Subventions - Contrat Cantal Développement

La Communauté et ses communes membres ont identifié des projets prioritaires d'équipements structurants en lien avec la stratégie de développement du territoire et les objectifs du Département. (relever le défi de l'attractivité du territoire, confirmer une transition climatique active et innover pour enrichir et différencier le territoire).

En vue d'entrer dans une phase de réalisation de ces projets, la Communauté et le Département ont décidé d'établir un contrat intitulé Contrat Cantal Développement. Il définit les engagements des deux parties en vue de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de ce plan d'actions.

Ce contrat entre en vigueur à compter de la date de sa signature et se termine le 31 décembre 2027.

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_037-DE

Les projets intercommunaux :

Opérations		Coût estimé	Subvention du Département
Création d'un ensemble de 6 logements passerelle (meublés pour nouveaux arrivants, stagiaires remplaçants, périodes d'essai...)		512 700 €	150 000 €
Réhabilitation du camping de Longayroux - tranche 2	2023-2025	2 210 000 €	320 525 €
Assainissement : suppression des eaux claires parasites du réseau de collecte du Falgoux	2024-2025	237 000 €	45 000 €
Assainissement : STEP de Saint-Bonnet-de-Salers	2022-2023	360 200 €	30 000 €
Assainissement : STEP et transfert Saint-Martin-Cantalès	2022-2023	221 984 €	60 000 €
Assainissement : suppression des eaux claires parasites du réseau de collecte de Salers	2023-2024	370 869 €	35 000 €
Assainissement : suppression des eaux claires parasites du réseau de collecte de Saint-Cernin	2024-2025	497 665 €	40 000 €
Sous total maîtrise d'ouvrage Communauté		4 410 418 €	680 525 €

Les projets communaux :

Opérations		Coût estimé	Subvention du Département
Saint-Projet-de-Salers - déplacement de l'épicerie et des services		100 000 €	30 000 €
Ally - rénovation du bar hôtel-restaurant le Relais de Poste - Tranche 2 : partie hébergement	2023-2024	700 000 €	70 000 €
Besse - restructuration de l'épicerie	2023	200 000 €	50 000 €
Salers - réhabilitation du bâtiment accueil/sanitaire du camping		582 207 €	60 000 €
Freix-Anglards : construction d'une salle socio-culturelle avec espace de vie sociale	2024	600 000 €	130 000 €
Le Falgoux : réaménagement du camping	2024	158 000 €	30 000 €
Sous total maîtrise d'ouvrage communale		2 340 207 €	370 000 €

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent les termes du Contrat Cantal Développement 2021 – 2027,
- Valident les projets intercommunaux et communaux figurant au Contrat,
- Autorisent le Président à signer le Contrat Cantal Développement 2021-2027.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

REGINE BREUIL
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Séance du lundi 19 juin 2023

Délibération N° DEB_2023_036

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	11	12
Date de la convocation : 12/06/2023		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Siège de la Communauté de Communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARC SEPCHAT
Représentés : MARTINE PANI par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-MARIE FABRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, REGINE BREUIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Marchés publics - Schéma directeur intercommunal d'assainissement collectif – Autorisation de signature au Président

La consultation a été lancée le 26 avril 2023 selon la procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1-1 du Code de la commande publique. Cette mission est conduite sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Salers. Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande en vue de l'opération de Schéma directeur intercommunal d'Assainissement Collectif.

La remise des offres était fixée au 26 mai 2023 et une seule offre a été déposée par ACDEAU d'Aurillac.

RF PREFECTURE DU CANTAL Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 21/06/2023 015-241501139-DEB_2023_036-DE
--

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 juin 2023 et au regard du classement final et de la notation associée, l'offre de l'entreprise ACDEAU a été retenue.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorisent le président à signer le marché avec l'entreprise ACDEAU et tous documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

REGINE BREUIL
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_036-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Séance du lundi 19 juin 2023

Délibération N° DEB_2023_036

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	11	12
Date de la convocation : 12/06/2023		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Siège de la Communauté de Communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARC SEPCHAT
Représentés : MARTINE PANI par PIERRE MENNESSON
Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-MARIE FABRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, REGINE BREUIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Marchés publics - Schéma directeur intercommunal d'assainissement collectif – Autorisation de signature au Président

La consultation a été lancée le 26 avril 2023 selon la procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R.2123-1-1 du Code de la commande publique. Cette mission est conduite sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Salers. Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande en vue de l'opération de Schéma directeur intercommunal d'Assainissement Collectif.

La remise des offres était fixée au 26 mai 2023 et une seule offre a été déposée par ACDEAU d'Aurillac.

RF PREFECTURE DU CANTAL Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 21/06/2023 015-241501139-DEB_2023_036-DE
--

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 juin 2023 et au regard du classement final et de la notation associée, l'offre de l'entreprise ACDEAU a été retenue.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorisent le président à signer le marché avec l'entreprise ACDEAU et tous documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

REGINE BREUIL
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_036-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Séance du lundi 19 juin 2023

Délibération N° DEB_2023_035

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	11	12
Date de la convocation : 12/06/2023		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Siège de la Communauté de Communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARC SEPCHAT
Représentés : MARTINE PANI par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-MARIE FABRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, REGINE BREUIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Assainissement - Transfert de la compétence - Délibération d'attribution de compensation 04/2019 - Contentieux en cours

Aux termes de sa décision du 23 mai 2023, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a décidé d'annuler la délibération du 11 avril 2019 ayant approuvé le montant des attributions de compensation. Le tribunal a estimé que les conditions dans lesquelles la CLECT s'est réunie ont privé les communes membres de la communauté de communes du Pays de Salers d'une garantie et sont susceptibles d'avoir exercé une influence sur le sens de la décision prise.

La décision de justice annule les droits et obligations créés par cette délibération de 2019. Les montants d'attribution de compensation sont annulés et redeviennent ceux existants avant avril 2019.

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_035-DE

Cependant, la délibération de décembre de 2021, par laquelle les montants des AC ont été modifié est valable et trouve à s'appliquer à compter de 2022. Les années 2019, 2020 et 2021 sont donc à régulariser.

Le conseil juridique de la collectivité propose de faire appel devant la Cour d'Appel de Lyon avant le 24 juillet prochain.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorisent le président à faire appel de cette décision devant la Cour d'Appel de Lyon.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

REGINE BREUIL
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_035-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Communauté de Communes du PAYS DE SALERS

Séance du lundi 19 juin 2023

Délibération N° DEB_2023_034

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	11	12
Date de la convocation : 12/06/2023		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Siège de la Communauté de Communes), sous la présidence de PIERRE MENNESSON.

Présents : REGINE BREUIL, LOUIS CHAMBON, JEAN-PIERRE CINQUALBRES, FRANCOIS DESCOEUR, JEAN-MARC DELBOS, ANDRE DUJOLS, PATRICE FALIES, JEAN-LOUIS FAURE, PIERRE MENNESSON, JEAN-NOEL PARRA, MARC SEPCHAT
Représentés : MARTINE PANI par PIERRE MENNESSON

Absents et Excusés : JEAN-YVES BONY, JEAN-MARIE FABRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, REGINE BREUIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Assainissement - Révision de zonages (tranches 1 et 2)

L'opération est constituée de 2 marchés d'une durée de 3 ans : une 1ère tranche notifiée le 20/08/2020, et d'une seconde notifiée le 30/11/2021.

Les communes qui ne font pas partie de l'étude mais qui ont récemment terminé leur étude de diagnostics pourront être associées à la démarche pour mettre à jour leur zonage (Le Falgoux, St Martin Cantalès, Le Vaulmier et Freix Anglards).

L'objectif de l'étude attribuée à ACDEAU, est de fixer les orientations du périmètre de l'assainissement collectif sur un horizon de 10 à 15 ans.

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_034-DE

Une étude technico-économique a été nécessaire. Celle-ci permet de comparer sur 20 ans le coût des solutions de remise aux normes de l'assainissement non collectif (ANC) et de création d'un système d'assainissement collectif tout en identifiant des problématiques ponctuelles comme des rejets groupés sans traitement ou des contraintes à la mise en place des installations d'ANC.

Le président évoque les cas des hameaux de Lacoste, du Mont, du Theil, de Salles (Saint Martin Valmeroux), de Thourou (Saint Cernin), de 2 secteurs proches du bourg à Saint Vincent de Salers, et de la Bastide et du Bourg sur la commune du Fau.

Le bureau communautaire doit définir les orientations à prendre, celles-ci suivront ensuite le processus de l'enquête publique.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valident les nouveaux contours de zonage présentés dans l'annexe à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

PIERRE MENNESSON
Président de séance

REGINE BREUIL
Secrétaire de séance

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/06/2023
015-241501139-DEB_2023_034-DE